

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

À cette assemblée extraordinaire tenue le 10 août à 19h30 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Madame la conseillère Irène Saint-Amand, Messieurs les conseillers Clément Godin, Michel Trottier, André Filteau, Sylvain Laquerre et Guy Vallée tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Lise Baillargeon.

Madame Isabelle Gauthier directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE

Madame la mairesse ouvre l’assemblée à 19h30.

2026-08-10-150

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l’ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand
(nom légal : Aaron Bass)

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l’avis de convocation.

ADOPTÉE

2026-08-10-151

CONTRAT À LA SUITE D’UN APPEL D’OFFRES SUR INVITATION / TRAVAUX D’ASPHALTAGE SAINT-CASIMIR 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé des soumissions relativement à divers travaux de pavage dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont déposé récemment à la Municipalité leur soumission de la manière suivante :

Firme	Total (avec taxes)
Asphalte St-Ubalde inc.	75 192,73\$
Construction Pavage Portneuf inc	74 465,14\$
Transport Gilles Tessier inc.	57 723,20\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l’adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Transport Gilles Tessier Inc, de Saint-Alban,

57 723,20\$ (taxes incluses), et ce, tel que décrit dans leur soumission du 6 août 2026;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Lise Baillargeon ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Gauthier, à signer les documents relatifs à ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04004-521 « Projets routiers »;

ADOPTÉE

2026-08-10-152

**DEMANDE DANS LE CADRE DU PRIMEAU 2023 / RÉFECTION
DES RUES MONSEIGNEUR DOUVILLE ET ADJACENTES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 (volet 2 renouvellement de conduites d'eau) pour le projet de réfection des rues Monseigneur-Douville et adjacentes.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Gauthier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins du dépôt, du traitement, du suivi et, le cas échéant, de la réalisation de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

2026-08-10-153

AUTORISATION DE SIGNATURE / PERMIS D'EXÉCUTION DE TRAVAUX DU CANADIEN NATIONAL (CN)

ATTENDU QUE la Municipalité peut être appelée à réaliser ou à autoriser des travaux nécessitant l'obtention d'un permis d'exécution auprès du Canadien National (CN);

ATTENDU QU'il est nécessaire de désigner un représentant autorisé à signer les documents requis afin d'assurer le traitement efficace des demandes;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
EN CONSÉQUENCE;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Gauthier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les formulaires, demandes, permis, ententes, déclarations et autres documents requis par le Canadien National (CN) relativement à l'obtention de permis d'exécution de travaux ou à toute démarche connexe.

ADOPTÉE

2026-08-10-154

AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE DE SERVICES EN CYBERSÉCURITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conclure une nouvelle entente de services en cybersécurité afin d'assurer la protection de ses systèmes informatiques, de ses données et de ses infrastructures technologiques;

ATTENDU QUE cette entente permettra d'assurer la prestation des services nécessaires en matière de prévention, de surveillance, de soutien et de gestion des risques liés à la cybersécurité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
EN CONSÉQUENCE;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Gauthier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la nouvelle entente de services en cybersécurité, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE

2026-08-10-155

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Michel Trottier à 19h38.

Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

Lise Baillargeon
Mairesse